

Un travailleur est écrasé par les pièces d'un pneu lors de l'installation d'un capteur de pression

Une équipe s'affaire à l'installation d'un pneu neuf sur un camion. La bande latérale et la jante sont d'abord installées sur le pneu à plat au sol pour être ensuite insérées sur la roue du camion à l'aide d'un manipulateur. Les pièces sont lisses et enduites de graisse pour l'assemblage. Le tout inséré, on exerce une pression vers le bas afin de déformer le pneu et créer un espace pour y installer un capteur de pression. Le travailleur accroche le capteur à une perche et le dirige vers l'intérieur de la roue. Soudain, la bande latérale et la bride se libèrent et tombent vers le travailleur qui tente de se sauver, mais celui-ci est frappé par les pièces. Le travailleur subit une fracture au genou droit et une blessure sévère au genou gauche.

Causes de l'accident

- Il n'existe aucune procédure ou méthode prudente de travail pour l'installation d'un capteur de pression.
- Les pièces ne sont pas complètement insérées dans le pneu et elles sont enduites de graisse.
- Le travailleur est à proximité du pneu, car la perche prévue est trop courte.

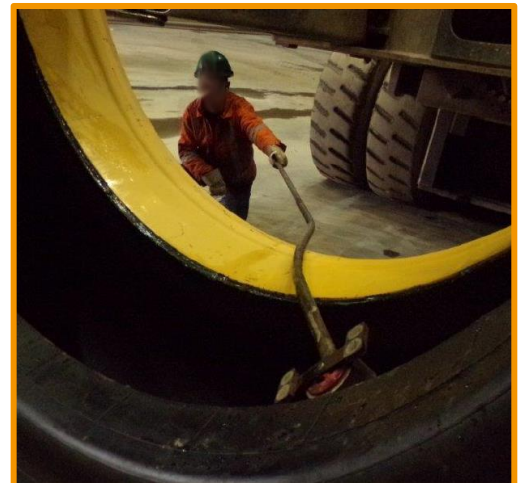
Accident grave

Date : 7 mai 2016

Catégorie : Atelier des pneus

Tâche : Pose d'un capteur

Fonction : Aide-mécanicien



Mesures de prévention par l'entreprise

- Élaborer une procédure pour la pose sécuritaire de capteur de pression des pneus.
- S'assurer que les procédures soient à jour et revues avec les travailleurs avant de poursuivre l'installation de capteur de pression.
- Évaluer la possibilité d'installer un système de retenue pour empêcher les accessoires de jantes de sortie du pneu lors de l'installation.

Informations supplémentaires

Règlementation

- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (LSST), Art. 337. Roues sous pression
 - *En ligne ou achat sur www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca*

Affichez les « ALERTE ACCIDENT » sur vos babillards et distribuez-les auprès des personnes concernées

Pour obtenir nos « ALERTE ACCIDENT » rendez-vous au www.aspmine.qc.ca

Pour diffuser un « ALERTE ACCIDENT » et en faire profiter les autres mines, communiquez avec

Louis-Philippe Simard, conseiller en prévention au 418-653-1933 #26

Tous nos « ALERTE ACCIDENT » sont dépersonnalisés